



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



**DOSSIER
DE PRESSE**

Lundi 12 octobre 2020



**LA CAMPAGNE
DE VACCINATION
CONTRE LA
GRIPPE SAISONNIÈRE**



NOUS NE SOMMES PAS

TOUS ÉGAUX FACE AUX VIRUS ”



SOMMAIRE

Avant-propos
Chiffres clés

01
02

1 LA GRIPPE : UN ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE 04

- A LA VACCINATION : TOUJOURS LE PREMIER ET LE MEILLEUR MOYEN DE PROTECTION
- B LA VACCINATION ANTIGRIPPALE, UNE PRIORITÉ POUR LES PUBLICS FRAGILES
- C UN PARCOURS DE VACCINATION SIMPLIFIÉ
- D LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ :
DES RELAIS CLÉS POUR CONVAINCRE LES PUBLICS CONCERNÉS

2 UN RECOURS À LA VACCINATION EN AUGMENTATION MAIS QUI RESTE INSUFFISANT CHEZ LES ASSURÉS 10 RETOUR SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION 2019-2020

- A UNE COUVERTURE VACCINALE EN HAUSSE MAIS ENCORE INSUFFISANTE CHEZ LES ASSURÉS,
EN PARTICULIER CEUX À RISQUE
- B LES « JEUNES SENIORS » : UNE POPULATION À RISQUE QUI N'A PAS SUFFISAMMENT
CONSCIENCE DE CE QU'EST UNE « VRAIE » GRIPPE
- C LES FEMMES ENCEINTES : UNE MÉCONNAISSANCE DES RISQUES POUR ELLES-MÊMES
ET POUR LEUR BÉBÉ
- D LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE CHRONIQUE : À SENSIBILISER DAVANTAGE

3 UNE COUVERTURE VACCINALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN ÉTABLISSEMENT ENCORE FAIBLE 18 MAIS EN AUGMENTATION DEPUIS 10 ANS

- A
- B

AVANT-PROPOS

La grippe est une infection respiratoire qui peut entraîner chez les personnes à risque des complications graves, telles qu'une pneumonie ou l'aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, etc.).

En aidant à combattre le virus et en diminuant le risque de complications, la **vaccination contre la grippe** peut sauver des vies. Il s'agit du premier geste à adopter à l'approche de l'hiver pour se protéger soi et ses proches.

Encore trop de personnes à risque n'ont pas conscience que la grippe peut être extrêmement invalidante, seulement moins de 1 personne sur 2 parmi elles ont eu recours à la vaccination l'année dernière.

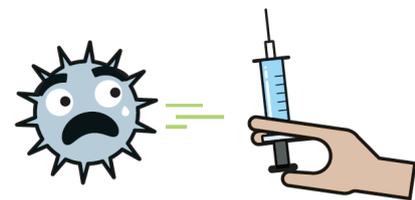
La nouvelle campagne de vaccination 2020-2021, lancée le 13 octobre, sera plus que jamais nécessaire dans le contexte sanitaire actuel, afin de rappeler que « nous ne sommes pas tous égaux face aux virus ».

Campagne de vaccination 2020-2021 Les 4 points clés à retenir

- 1 **Un taux de vaccination qui reste insuffisant** : malgré une augmentation de la couverture vaccinale de 1 point en 2019-2020, seulement moins d'une personne à risque sur deux s'est fait vacciner (47,8%) au cours de la précédente campagne.
- 2 **Une mobilisation des professionnels de santé toujours aussi décisive** pour l'incitation à la vaccination : ceci passe par le dialogue avec les patients... et aussi par la vaccination des professionnels eux-mêmes, qui doivent être exemplaires.
- 3 **La simplification du parcours vaccinal pour une meilleure adhésion** : depuis l'année dernière, toutes les personnes de 18 ans et plus, pour lesquelles la vaccination antigrippale est recommandée, peuvent retirer directement leur vaccin à la pharmacie et se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien volontaire.
- 4 Cette année, la vaccination antigrippale représente, dans ce contexte, **un enjeu de santé publique encore plus prégnant** pour lutter contre la sur-mortalité et éviter la saturation du système hospitalier. Compte tenu du contexte pandémique, la HAS, dans son avis du 20 mai 2020, insiste sur la nécessité de vacciner en priorité les personnes éligibles à la vaccination, qui sont également celles à risque d'infection grave à la Covid-19.

CHIFFRES CLÉS

CAMPAGNE 2019 - 2020



VACCINATION



Plus de
13 MILLIONS¹
de personnes à risque ont
été invitées à se faire
vacciner contre la grippe.

Plus de
6 MILLIONS¹
de personnes à risque
se sont fait vacciner
contre la grippe.

Le taux de couverture vaccinale était de
47,8% chez les personnes fragiles¹



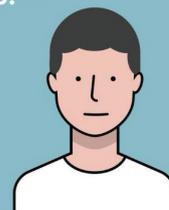
52%

des 65 ans et plus

31%

des moins de 65 ans à risque (en ALD)

ont été vaccinés en 2019.



source : BEH n°28, 23/10/2019, Santé publique France



95%

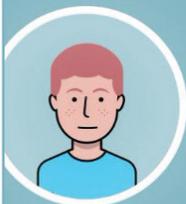
²

des Français pensent que la grippe
est une maladie qui peut être grave.

70%

²

des Français savent que le vaccin
antigrippal constitue le premier geste
de protection contre le virus de la grippe.



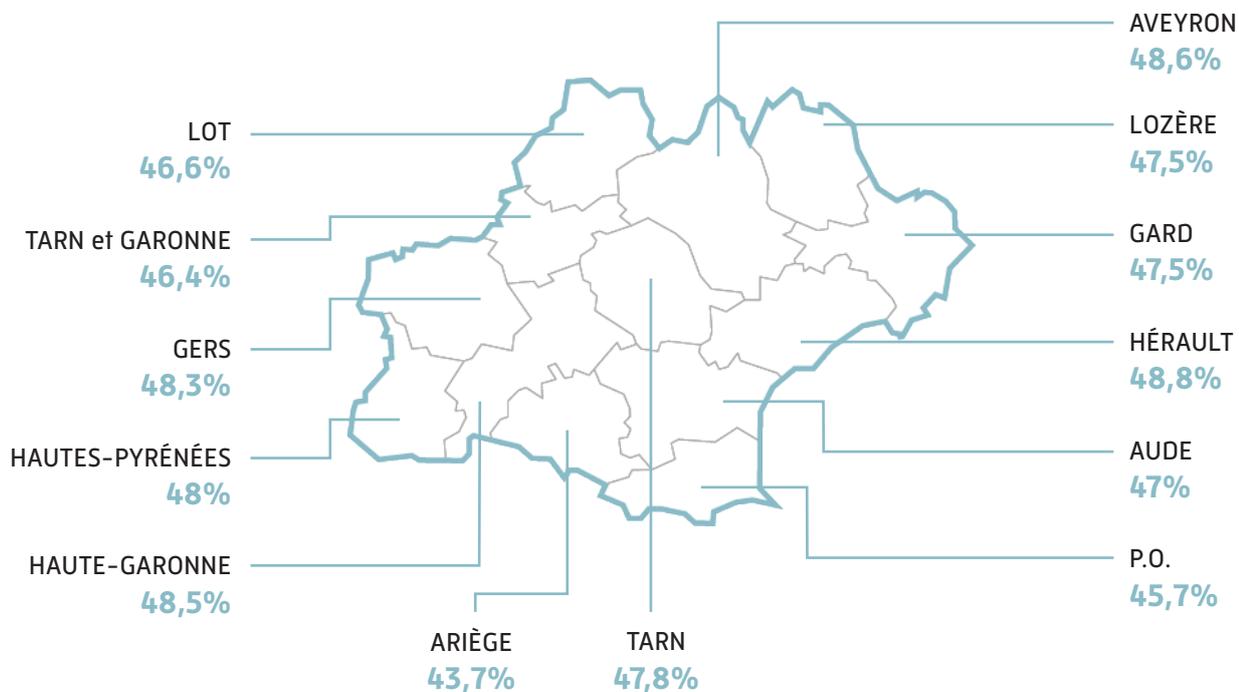
¹ Sources : SNDS-DCIR Couverture vaccinale grippe parmi les personnes à risque destinataires d'un bon de prise en charge du vaccin.

² Sources : Enquête omnibus conduite par l'institut d'études BVA, du 17 au 24 septembre 2018 auprès d'un échantillon national représentatif de la population française, âge de 18ans et plus, résidant en France métropolitaine, composé de 2000 personnes.



Le taux de couverture vaccinale lors de la campagne 2019-2020 était de 48,8%³ chez les personnes fragiles en Occitanie (tous régimes).

Chiffres de la campagne 2019/2020 en Occitanie ³



³ Sources : SNDS-DCIR Couverture vaccinale grippe parmi les personnes à risque destinataires d'un bon de prise en charge du vaccin.

1 LA GRIPPE : UN ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

Dans un contexte de crise sanitaire, la Haute Autorité de santé (HAS), dans son avis du 20 mai 2020, souligne l'impact significatif que pourrait avoir une couverture vaccinale antigrippale élevée, dans une période de grande tension du système de santé et en cas de circulation concomitante du virus SARS-CoV-2 (communément appelé Covid-19) et de virus grippaux.

Pour les personnes fragiles, la vaccination est le premier geste à faire pour se protéger de la grippe. Si la vaccination ne permet pas toujours d'éviter la grippe, elle réduit le risque de complications graves ou de décès. Les gestes barrières diminuent le risque d'être contaminé(e) par le virus et limitent sa propagation lors d'une épidémie.

La majorité des cas graves (74%) présentait au moins un facteur de risque de grippe grave.

Répartition des cas graves de grippe selon les facteurs de risque :



A LA VACCINATION : TOUJOURS LE PREMIER ET LE MEILLEUR MOYEN DE PROTECTION

En l'état de la couverture vaccinale, la vaccination permettrait d'éviter 2 000 décès en moyenne chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Ce sont 3 000 décès supplémentaires qui pourraient être évités chaque année si la couverture vaccinale atteignait l'objectif de 75% fixé par l'OMS⁴. Chez les femmes enceintes, la vaccination permettrait d'éviter environ 50% des cas de grippe⁵.

Dans un contexte de pandémie Covid-19, il est important que les personnes fragiles face à ces deux virus soient protégées de la grippe. Le vaccin est le meilleur moyen de limiter les risques de complications et d'hospitalisation.

La vaccination est aussi un moyen de protéger l'entourage en évitant la propagation de la grippe. Elle permet en effet de protéger la collectivité, en particulier les personnes âgées qui sont plus vulnérables face aux virus de la grippe.

Pour être efficace, la vaccination doit être faite chaque année avant la période d'épidémie, dès le début de la campagne de vaccination. Il faut en effet compter environ 15 jours entre le moment de la vaccination et le moment où l'on est protégé contre la grippe. Pour les enfants de moins de neuf ans, jamais vaccinés contre la grippe, deux injections, à quatre semaines d'intervalle, sont nécessaires.

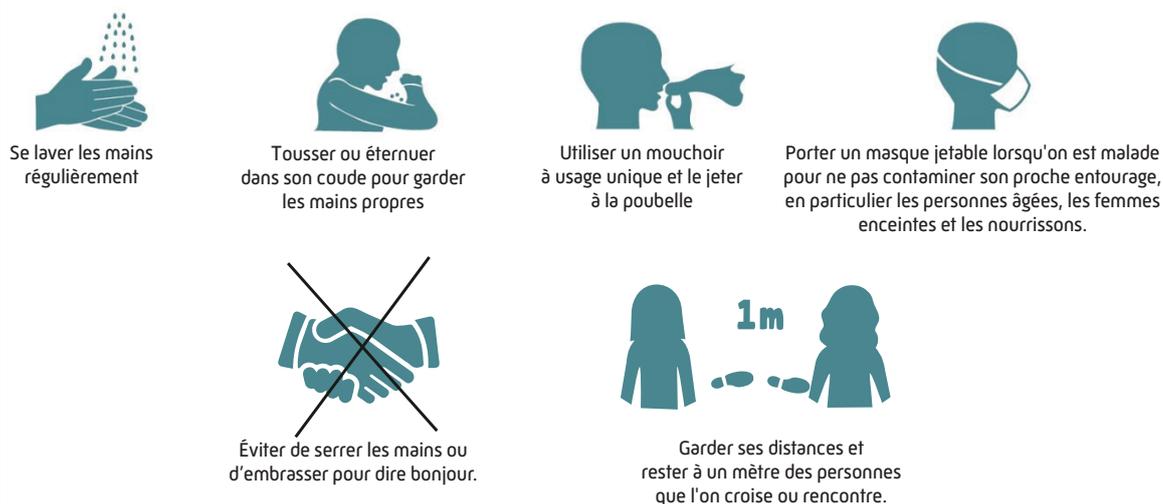
Le virus de la grippe variant chaque année et la composition du vaccin antigrippal évoluant en conséquence d'une année à l'autre, il est essentiel de renouveler la vaccination tous les ans, grâce à un nouveau vaccin élaboré pour protéger contre les virus susceptibles de circuler.

⁴ Source : Santé publique France.

⁵ Communiqué de presse de l'Ordre des Sages-Femmes "Vacciner La femme enceinte contre la grippe : protéger la mère, protéger l'enfant à naître" en date du 10 novembre 2016. Consultable ici : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/vacciner-la-femme-enceinte-contre-la-grippe-protoger-la-mere-protoger-lenfant-a-naître/>.

En complément de la vaccination, les "gestes barrières"

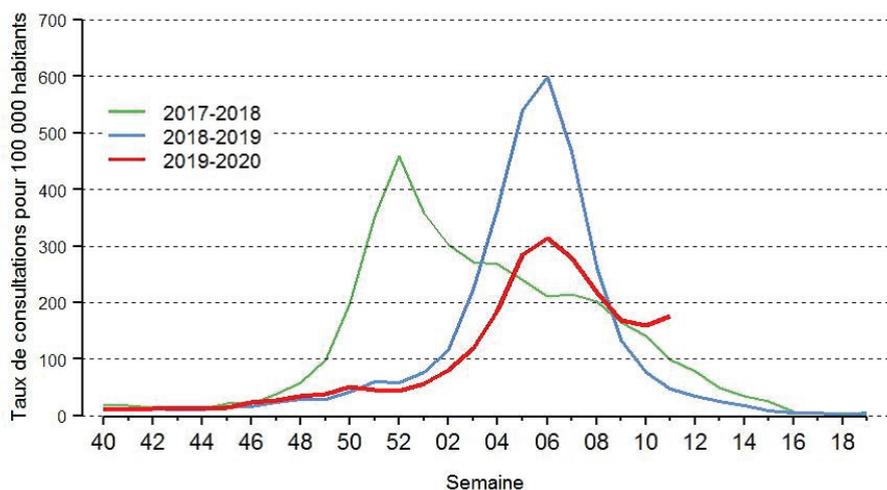
Cette année, la campagne de vaccination antigrippale a débuté le 13 octobre. Elle est le premier geste du bouclier de protection contre la grippe. Pour renforcer cette protection, chacun doit également adopter un ensemble de mesures simples de prévention « les gestes barrières » et des recommandations pour se protéger de la Covid-19 : lavage régulier des mains, limitation des contacts pour les malades, port de masque, etc. Ces gestes barrières, une fois combinés, constituent un bouclier de protection qui limite la propagation des virus et contribue à sauver des vies.



Par ailleurs, les gestes barrières permettent également de se protéger contre les autres maux de l'hiver (gastro-entérite, bronchite, etc.).

L'application des gestes barrières et l'augmentation de la couverture vaccinale a permis de contenir l'épidémie de grippe 2019-2020 et réduire les conséquences par rapport aux années précédentes.

Taux de consultation pour syndrome grippal pour 100 000 habitants en France métropolitaine [saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020]



Source : Données Sentinelles

B LA VACCINATION ANTIGRIPPALE, UNE PRIORITÉ POUR LES PUBLICS FRAGILES

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour les personnes fragiles, le virus est plus dangereux pour elles car il peut entraîner des complications graves. Elle est aussi recommandée pour les professionnels de santé en contact régulier avec des sujets à risque de grippe grave.

- La vaccination contre la grippe saisonnière est fortement recommandée pour les personnes les plus fragiles :
 - nourrissons,
 - personnes âgées de 65 ans et plus,
 - femmes enceintes,
 - personnes de moins de 65 ans atteintes de certaines affections chroniques,
 - personnes obèses.
- La vaccination des soignants et des personnes en contact régulier avec des personnes présentant un risque de grippe sévère (personnes âgées, nourrissons, malades...) est vivement conseillée.
- La vaccination contre la grippe de l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois et des personnes immunodéprimées est recommandée.

Dans un contexte de pandémie Covid-19, il est important que les personnes fragiles face à ces deux virus soient protégées de la grippe.

Les envois s'échelonnent du 9 septembre au 7 octobre. Le 13 octobre l'ensemble des personnes concernées aura reçu son bon de prise en charge.

CHIFFRES NATIONAUX

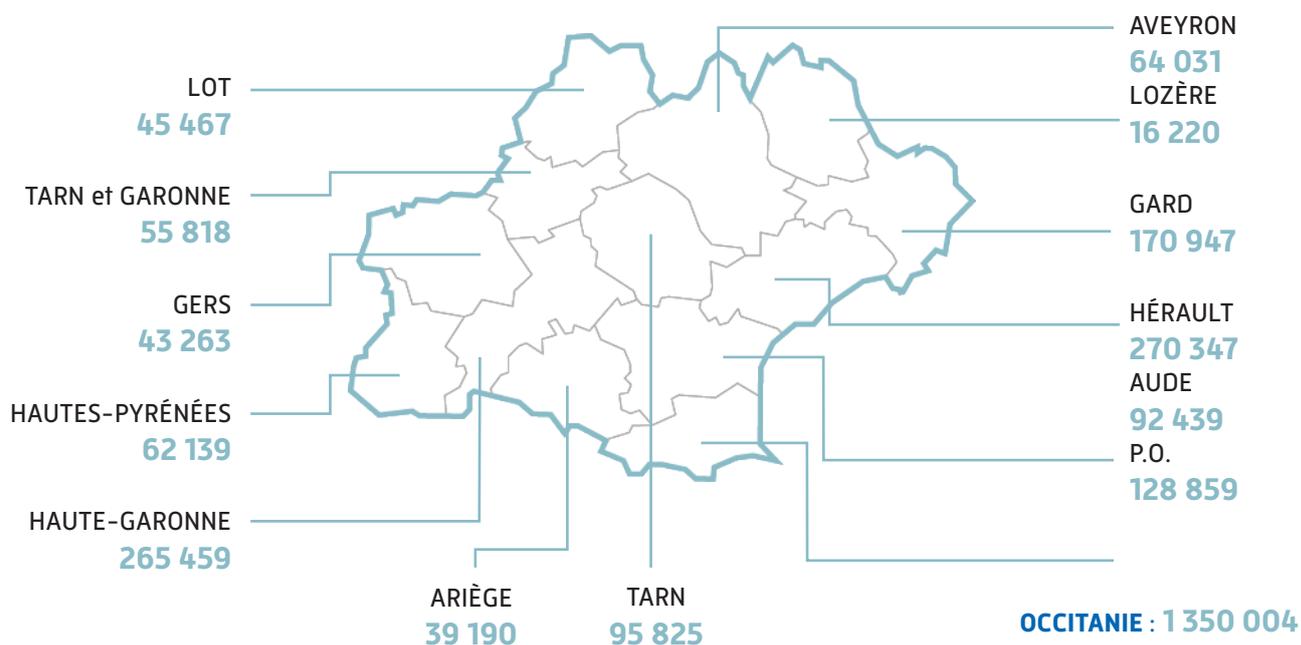
15.8 Millions d'assurés (RG+MSA) et **316 060** professionnels de santé sont invités cette année à se faire vacciner

EN OCCITANIE :

1 350 004 invitations⁶

Les assurés éligibles à la vaccination et certains professionnels de santé libéraux bénéficient de la prise en charge à 100% du vaccin. Ils reçoivent un courrier accompagné d'un bon de prise en charge à 100% du vaccin.

Nombre d'invitations à la vaccination contre la grippe saisonnière réalisées par le régime général en Occitanie en 2020



⁶ Source : CNAM_Invitations à la vaccination contre la grippe saisonnière réalisées pour le Régime Général en 2020.

C - UN PARCOURS DE VACCINATION SIMPLIFIÉ

Plus de 15.8 millions d'assurés du Régime Général considérés comme à risque sont invités, cette année, à se faire vacciner gratuitement par l'Assurance Maladie.

Depuis la saison 2018-2019, les modalités de vaccination sont simplifiées pour les adultes qui se font vacciner pour la première fois. Toutes les personnes de 18 ans et plus, pour lesquelles la vaccination antigrippale est recommandée peuvent désormais retirer directement leur vaccin à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge de l'Assurance Maladie ou de la MSA. Elles peuvent ensuite se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien volontaire.



Pour les personnes de moins de 18 ans, la prescription médicale reste indispensable.

En pharmacie : généralisation de la vaccination

Depuis le mois d'octobre 2019, tous les pharmaciens d'officine volontaires peuvent effectuer la vaccination antigrippale pour les personnes majeures éligibles, après avoir validé une formation théorique et pratique, adapté leur espace professionnel à cette nouvelle activité et effectué une déclaration auprès des agences régionales de santé (ARS). Le pharmacien facture l'acte d'injection en tiers payant pour permettre à l'assuré d'être dispensé de l'avance des frais.

Certaines personnes, pour lesquelles la vaccination est recommandée, ne reçoivent pas de bon de prise en charge du fait de la difficulté que rencontre l'Assurance Maladie et la MSA à les identifier (femmes enceintes, personnes obèses ayant un Indice de Masse Corporelle - poids en kg / taille en m² - supérieur ou égal à 40, entourage familial des nourrissons à risque de grippe grave et des personnes immunodéprimées). Les médecins, sages-femmes, infirmier(e)s et pharmaciens peuvent leur prescrire le vaccin sur un bon vierge téléchargeable sur le site de l'Assurance Maladie amelipro.

La possibilité de se faire vacciner par d'autres professionnels de santé est bien accueillie par les Français. Ils sont prêts à se faire vacciner par un infirmier (69 %) ou par un pharmacien (49 %), ce qui témoigne de leur adhésion aux récentes mesures de simplification du dispositif vaccinal ⁷.

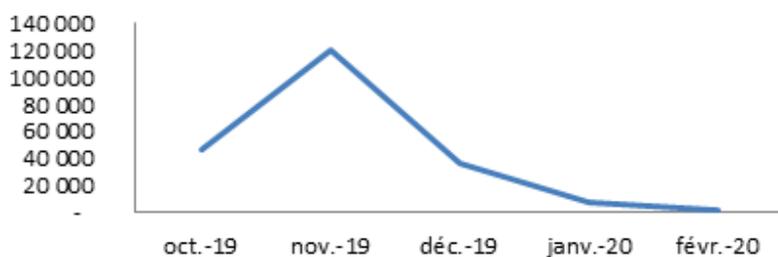


Lors de la campagne 2019-2020,
35 % de la vaccination antigrippale a été réalisée en officine région Occitanie.⁸

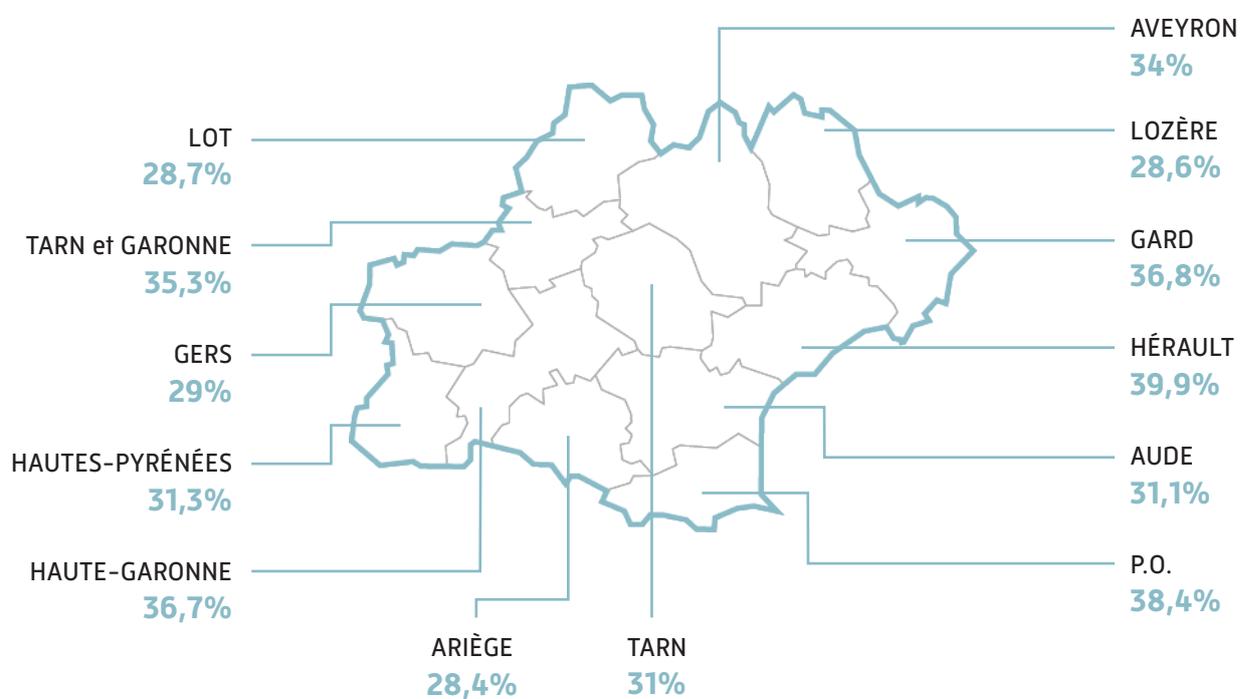
⁷ « Connaissances et idées reçues à propos de la grippe », enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

⁸ Chiffres Cnam

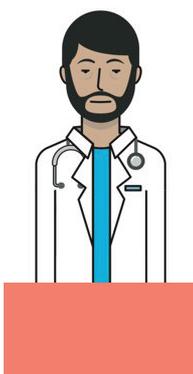
Suivi mensuel des VGP - Vaccinations réalisées par les pharmaciens



Part de vaccination réalisée par les pharmaciens en Occitanie en 2019/2020



D - LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ : DES RELAIS CLÉS POUR CONVAINCRE LES PUBLICS CONCERNÉS



Le conseil du médecin apparaît comme l'un des principaux leviers de diffusion de la vaccination contre la grippe : il arrive en 4^{ème} position des motivations, pouvant conduire à se faire vacciner, évoquées par les Français, derrière la peur d'un décès, celle d'une hospitalisation et le fait de se protéger soi-même et les autres ⁹.

Tous les professionnels de santé, exerçant en établissement ou en libéral, sont en effet des acteurs majeurs de la vaccination et un relais essentiel auprès des populations concernées. Ils sont le plus à même d'informer les patients, notamment les jeunes seniors, les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladie chronique, sur leur vulnérabilité face à la grippe et sur les bénéfices de la vaccination. Ils ont aussi un rôle clé d'information et de réassurance sur la vaccination auprès de leurs patients en cas de questionnement ou de doute.

⁹ « Connaissances et idées reçues à propos de la grippe », enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

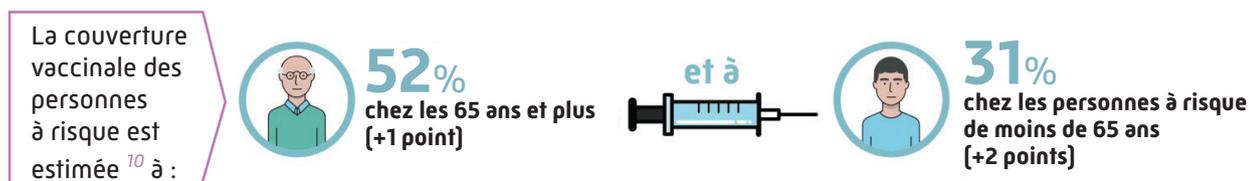
2 UN RECOURS À LA VACCINATION EN AUGMENTATION MAIS QUI RESTE INSUFFISANT CHEZ LES ASSURÉS RETOUR SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION 2019-2020

A - UNE COUVERTURE VACCINALE EN HAUSSE MAIS ENCORE INSUFFISANTE CHEZ LES ASSURÉS, EN PARTICULIER CEUX À RISQUE

La couverture vaccinale de la population a augmenté pendant la saison 2019-2020 (+1 point par rapport à 2018-2019). Cependant, elle reste insuffisante : encore moins d'une personne fragile sur deux est vaccinée (47,8 %) ¹⁰, donc bien en deçà de l'objectif de 75 % de taux de couverture vaccinale recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé.

Une opinion de plus en plus favorable au vaccin semble s'installer, confirmé notamment par une progression significative entre les intentions de vaccination déclarées avant la crise et les intentions recueillies en septembre 2020... et ce, pour les cibles éligibles comme pour l'ensemble des Français :

- population générale, + 7,4 points ¹¹ ;
- 65 ans et plus, + 5,4 points ¹¹ ;
- personnes atteintes d'une maladie chronique, + 12,5 points ¹¹.



Cette année, dans un contexte de pandémie Covid-19, il est important que les personnes fragiles face à ces deux virus soient protégées de la grippe.



En Occitanie, la couverture vaccinale (CV) grippe dans l'ensemble de la population à risque était de 47,7% et était similaire à la moyenne en France entière (47,8%). La couverture vaccinale variait entre 43,7% (Ariège) et 48,8% (Hérault) selon les départements de la région. Chez les personnes de 65 ans et plus, la couverture vaccinale grippe était de 51,5% tandis qu'elle était de 29,9% chez les moins de 65 ans ciblés par les recommandations. Les couvertures vaccinales ont augmenté pour chacune des populations cibles, elle reste largement inférieure à l'objectif de 75% de couverture pour les personnes à risque ⁵.

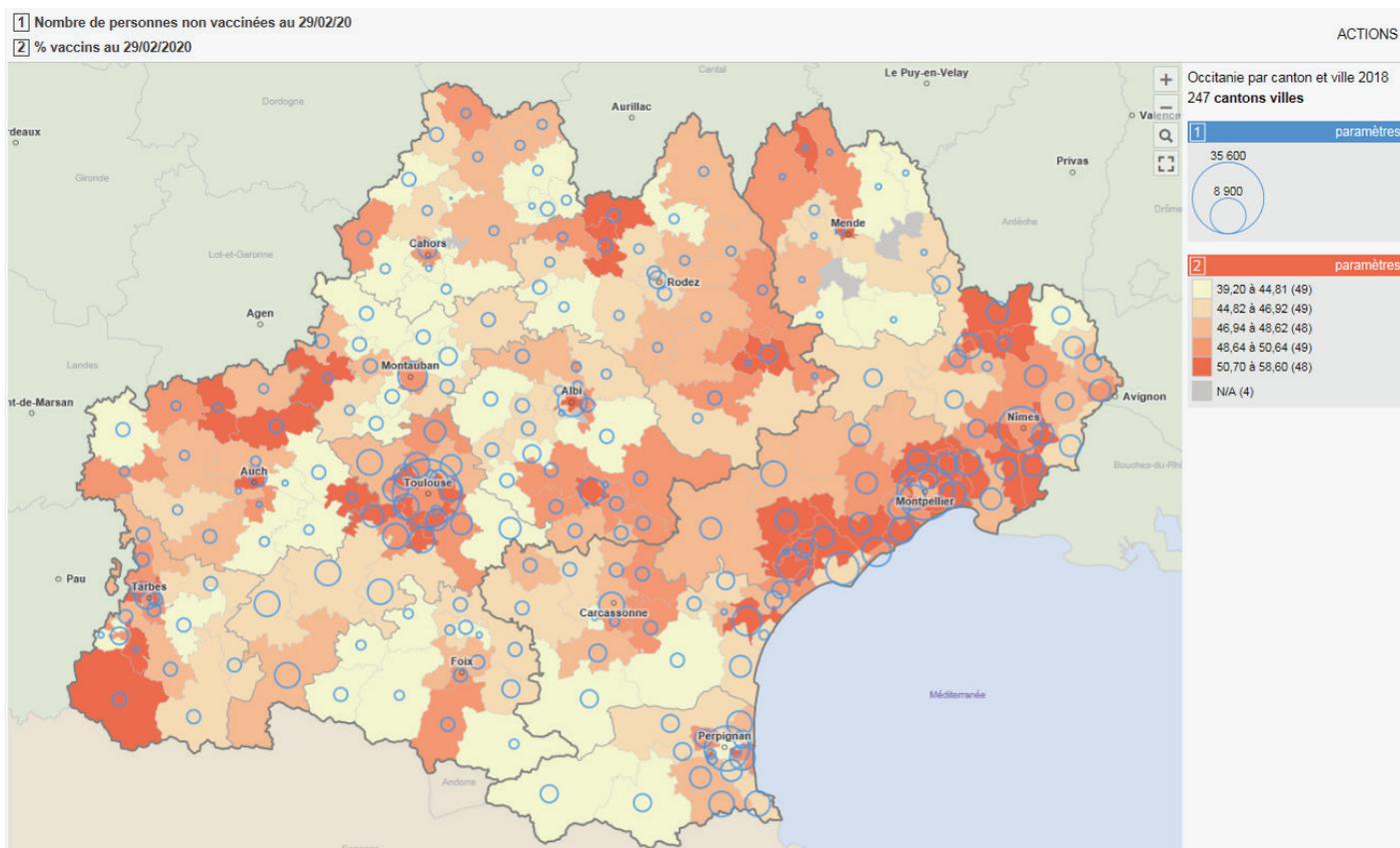
¹⁰ Source: SNDS -DCIR_ Couverture vaccinale grippe parmi les personnes à risque destinataires d'un bon de prise en charge du vaccin (vaccins remboursés au 31 mars 2020, tous régimes).

¹¹ Enquête réalisée entre le 7 et 16 septembre 2020, dans le cadre de l'omnibus online BVA.

**Couverture vaccinale [%] départementale "grippe"
par groupe d'âge de la population à risque ciblée par la vaccination,
Occitanie et France, saison 2019/2020 ⁵**

	65 ans et plus	moins de 65 ans	Total	
			Taux de couverture pour les personnes à risque	Taux d'évolution de la couv VAG 2019/18 (hors autres vaccinés)
Ariège	48,3%	24,8%	43,7%	1,3%
Aude	50,6%	28,8%	47,0%	1,5%
Aveyron	50,9%	33,3%	48,6%	1,1%
Gard	51,1%	30,4%	47,5%	0,5%
Haute-Garonne	53,9%	29,2%	48,5%	1,9%
Gers	51,3%	31,5%	48,3%	0,8%
Hérault	53,0%	30,6%	48,8%	1,5%
Lot	48,8%	31,1%	46,6%	2,1%
Lozère	49,8%	34,6%	47,5%	1,2%
Hautes-Pyrénées	51,3%	31,1%	48,0%	2%
Pyrénées-Orientales	49,1%	27,7%	45,7%	0,3%
Tarn	51,4%	30,2%	47,8%	1%
Tarn-et-Garonne	50,2%	30,0%	46,4%	0,4%
Total Occitanie	51,5%	29,9%	47,7%	1,3%
Total France entière	52,0%	31,0%	47,8%	1%

Suivi de la vaccination grippe de la campagne 2019/2020 en Occitanie



Source : cnam – population – ensemble des personnes invitées (ALD+extension) et âgées de plus de 65 ans (top vag) au 29/02/2020

B - LES "JEUNES SÉNIORS" : UNE POPULATION À RISQUE QUI N'A PAS SUFFISAMMENT CONSCIENCE DE CE QU'EST UNE « VRAIE » GRIPPE

Un des premiers freins à la vaccination chez les jeunes seniors, qui se sentent en bonne santé, c'est justement de n'avoir pas vécu ou d'avoir oublié cette expérience singulière de la maladie, de ses symptômes et de ses conséquences potentiellement graves.



“ Je suis resté couché pendant une dizaine de jours... j'étais vraiment amorphe, je transpirais, on se sent diminué. ça fait peur !” Pierre, 69 ans

Les personnes âgées de 65 ans et plus – même en bonne santé ! – sont vulnérables face au virus de la grippe. En raison de la réduction naturelle de leurs défenses immunitaires, les seniors deviennent plus sensibles au virus de la grippe, ce qui peut conduire à des hospitalisations, certaines en service de réanimation. Et même si la grippe n'a pas toujours des conséquences aussi lourdes, elle est toujours une épreuve et peut avoir un retentissement important sur la vie quotidienne. Surtout pour les jeunes seniors, qui ont une vie active et apprécient de profiter de leur récente retraite.

Pourtant, l'année dernière, le taux de couverture vaccinale contre la grippe n'était que de 52,2 % chez les personnes de 65 ans et plus ¹². Ce taux est en progression de 1,2 point par rapport à 2019 mais il demeure insuffisant.

Pour les jeunes seniors nouvellement invités ou qui ne se sont encore jamais fait vacciner, la connaissance intime de ce qu'est la grippe, de ses symptômes et de ses suites possiblement graves constitue le premier pas vers la vaccination. Une fois ce pas franchi et dès lors qu'elle est adoptée, la vaccination devient une habitude que l'on ne questionne plus. En effet, les personnes vaccinées l'année précédente mesurent l'intérêt du vaccin et ne songent plus à s'y soustraire ¹³. Lors de la dernière campagne de vaccination, la couverture des personnes ayant été vaccinées l'année précédente a été estimée à 84,8 % (tous régimes, France entière) contre 10,5 % pour les primo-vaccinées, c'est-à-dire les personnes ne s'étant pas fait vacciner dans les trois dernières années ¹⁴.

¹² Sources : DCIR, ESOPÉ pour population invitée

¹³ « Connaissances et idées reçues à propos de la grippe », enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

¹⁴ Source : Santé publique France..



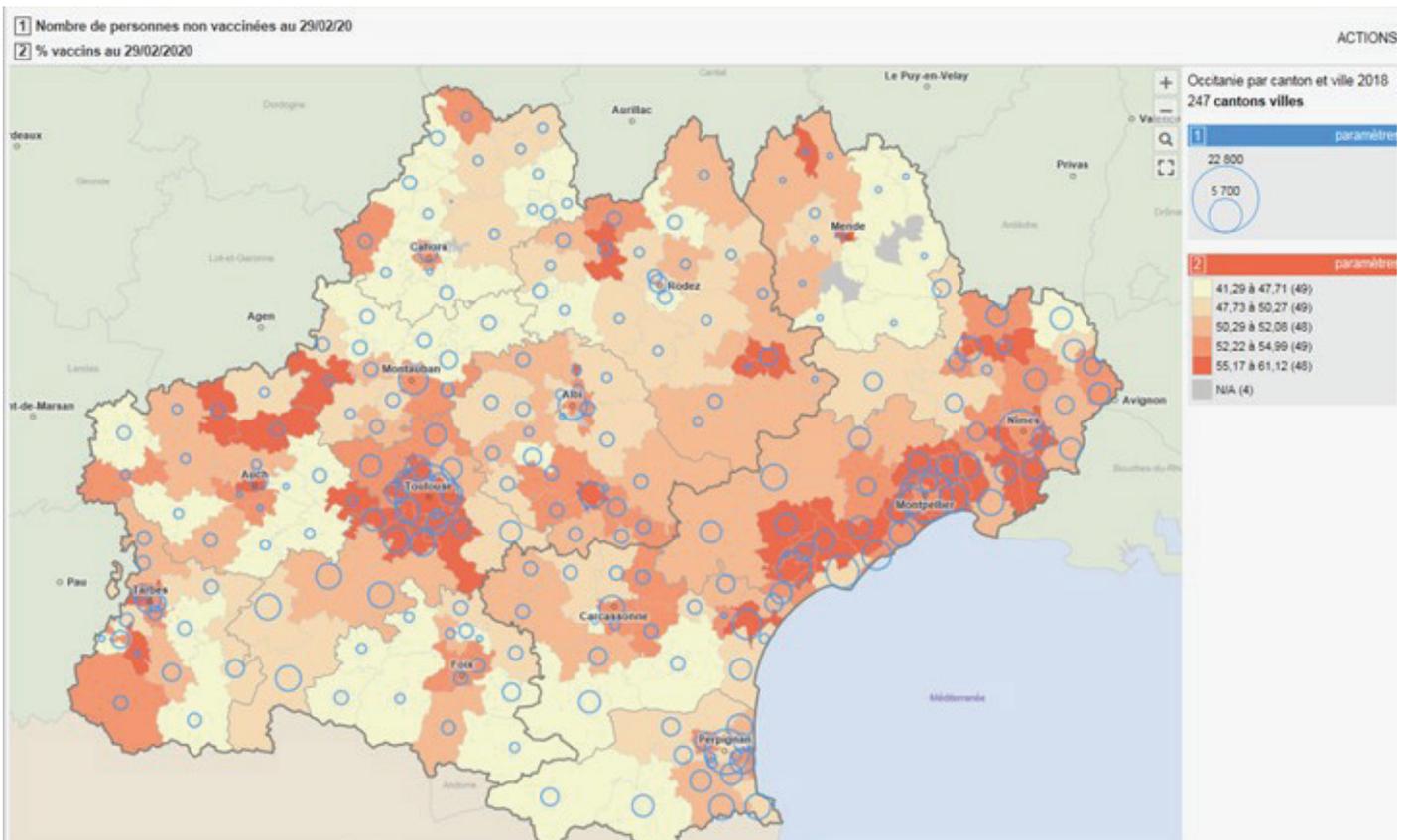
Chiffres de la campagne 2019/2020 en Occitanie ¹⁵

Pour assurés de plus de 65 ans affiliés au Régime Général hors SLM
[hors MGP et CAMIEG, y compris Banque de France]

	Taux de couverture		
	De 65 à 69 ans	70-74 ans	Plus de 75 ans
Ariège	35,2%	51,8%	59,4%
Aude	40,6%	49,2%	60,7%
Aveyron	39,0%	47,4%	61,0%
Gard	42,2%	51,0%	62,5%
Haute-Garonne	43,2%	52,3%	64,8%
Gers	42,9%	51,4%	62,5%
Hérault	42,8%	51,9%	63,1%
Lot	37,7%	46,4%	59,0%
Lozère	40,4%	49,3%	59,6%
Hautes-Pyrénées	40,1%	48,9%	61,2%
Pyrénées-Orientales	39,5%	47,4%	57,3%
Tarn	40,1%	49,0%	61,5%
Tarn-et-Garonne	40,9%	48,9%	60,0%
TOTAL Occitanie	41,3%	50,3%	61,9%
TOTAL France entière	41,9%	50,3%	59,9%

¹⁵ Sources : DCIR, ESOPE pour population invitée - Patients affiliés au Régime Général hors SLM (hors MGP et CAMIEG, y compris Banque de France) - de septembre 2018 à fin février 2019

Suivi vaccination grippe +65 ans pour la campagne 2019/2020 en Occitanie



Source : CANAM - Population – ensemble des personnes invitées âgées de plus de 65 ans (top vag) au 29/02/2020

C - LES FEMMES ENCEINTES : UNE MÉCONNAISSANCE DES RISQUES POUR ELLES-MÊMES ET POUR LEUR BÉBÉ

En cas de grippe, les hospitalisations sont jusqu'à 7 fois plus fréquentes chez les femmes enceintes que dans une population du même âge, en particulier du fait de la survenue de complications respiratoires et/ou cardiaques. La grippe augmente aussi les risques de fausse couche ¹⁶. C'est pourquoi le Haut Conseil de la santé publique recommande, depuis 2012, la vaccination contre la grippe pour les femmes enceintes, quel que soit le stade de leur grossesse.



“ Ça a été la pire maladie que j'ai attrapée. Je me souviens d'avoir été KO au lit.”

Louise, 27 ans, enceinte

Si ces risques sont largement méconnus au sein de la population générale - ainsi, 52 % des Français seulement jugent que quand on est enceinte, il faut se faire vacciner contre la grippe ¹⁷ -, ils le sont également par les femmes enceintes elles-mêmes.

Mais, dans leur très grande majorité, les femmes enceintes, sous-informées, n'ont pas connaissance de la gravité potentielle de la grippe pour elles-mêmes et pour le bébé qu'elles portent. La grippe n'est pas identifiée comme un danger au même titre que peuvent l'être, par exemple, la listériose ou la toxoplasmose au cours d'une grossesse. Cette ignorance est d'autant plus préjudiciable que le vaccin peut soulever des questions voire des inquiétudes s'agissant de ses effets sur le bébé.

Ceci explique que le taux de couverture vaccinale des femmes enceintes demeure aujourd'hui trop faible. En 2016, seulement 7,4 % des femmes enceintes déclaraient avoir été vaccinées contre la grippe saisonnière ¹⁸, un taux qui est largement inférieur à celui des autres groupes à risque.

En 2016, seulement 7,4 %
des femmes enceintes déclaraient avoir
été vaccinées contre la grippe saisonnière.



Dès lors, tout l'enjeu est d'accompagner les femmes enceintes dans une double prise de conscience : non seulement la grippe peut être très grave pour elles-mêmes et pour leur enfant à naître, mais le vaccin, loin de présenter un risque, constitue la meilleure protection contre la maladie.

Bon à savoir

La vaccination contre la grippe des femmes enceintes protège aussi les bébés à naître. Les anticorps maternels permettent de protéger les bébés du risque de grippe durant leurs six premiers mois de vie. Par ailleurs, il est démontré que la vaccination des femmes enceintes ne présente aucun risque pour l'enfant. Il n'existe pas non plus d'effets nocifs à long terme sur la santé des enfants lorsqu'une femme enceinte reçoit le vaccin ¹⁹.

¹⁶ Communiqué de presse de l'Ordre des Sages-Femmes « Vacciner la femme enceinte contre la grippe : protéger la mère, protéger l'enfant à naître. » en date du 10 novembre 2016. Consultable ici : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/vacciner-la-femme-enceinte-contre-la-grippe-protoger-la-mere-protoger-lenfant-a-naître/>.

¹⁷ "Connaissances et idées reçues à propos de la grippe", enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

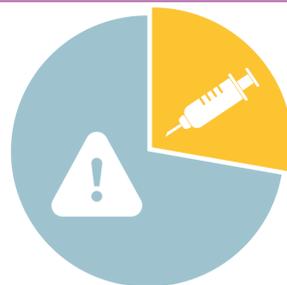
¹⁸ Enquête nationale périnatale - Rapport 2016. Consultable ici : http://www.xn--epop-inserm-ebb.fr/wp-content/uploads/2017/10/ENP2016_rapport_complet.pdf.

¹⁹ Health outcomes of young children born to mothers who received 2009 pandemic H1N1 influenza

D - LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE CHRONIQUE : À SENSIBILISER DAVANTAGE

Près de 8 Français sur 10 (78 %) savent qu'il faut se faire vacciner lorsque l'on est atteint de certaines maladies chroniques²⁰.

Pourtant, parmi plus de **2 millions** de personnes de **18 à 64 ans** atteintes d'une **maladie chronique** ayant été invitées à se faire vacciner,



33,2% seulement sont passées à l'acte²¹.

Particulièrement fragile et vulnérable, cette population voit les risques de complications, potentiellement graves voire mortelles, majorés. Il est donc essentiel que les professionnels de santé spécialistes qui les suivent puissent leur rappeler les risques encourus lorsqu'on est atteint d'une maladie chronique et victime de la grippe.



Chiffres de la campagne 2019/2020 en Occitanie pour la population en ALD²²

La population en ALD étudiée ici correspond à l'ensemble des assurés ou ayants droit, affiliés au régime général hors SLM, ayant eu au moins 1 remboursement entre janvier 2018 et décembre 2018 (en rapport ou non avec leur ALD) et dont l'ALD est toujours active en février 2018 (dernières données disponibles au moment de la création de la table).

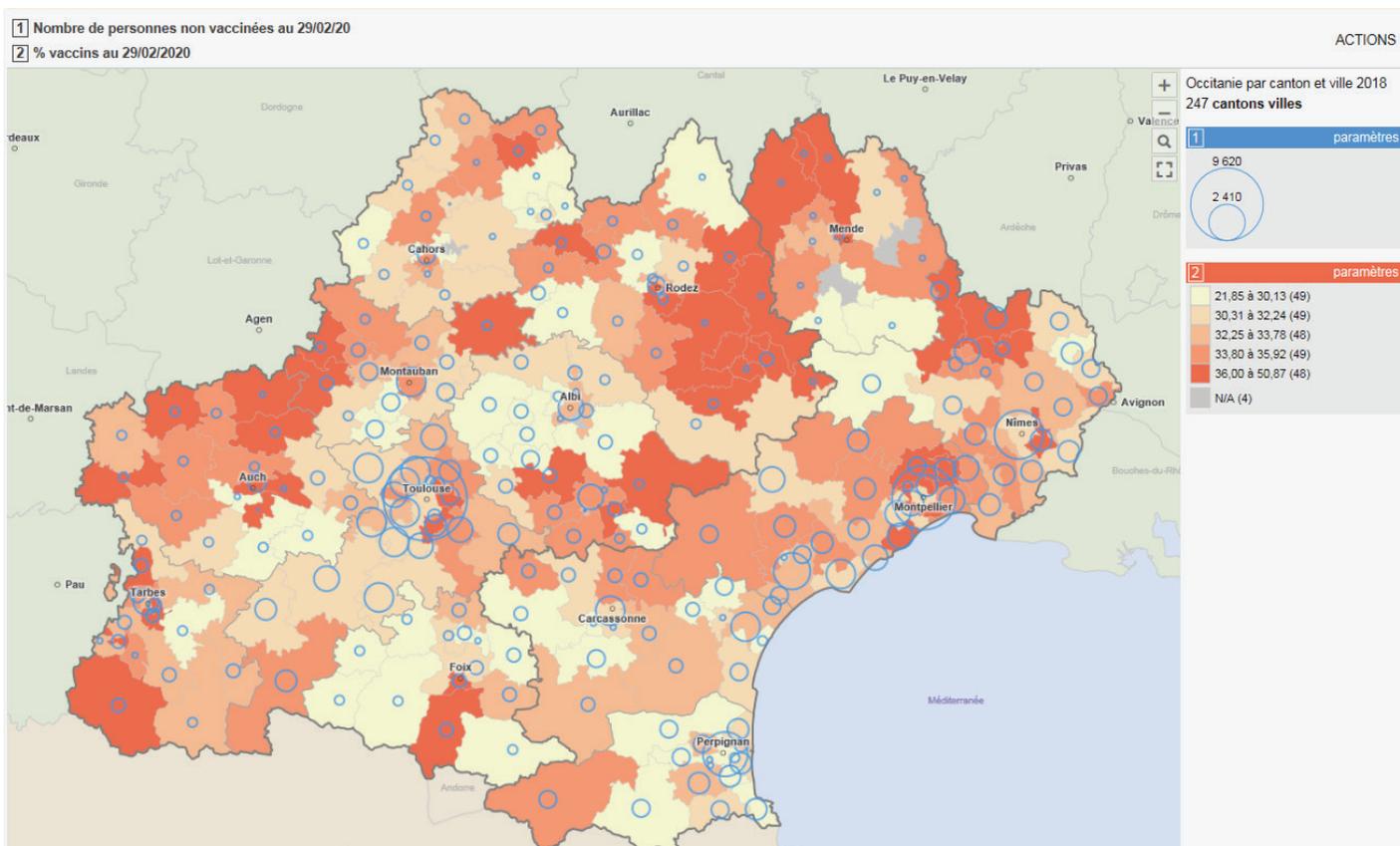
	Population en ALD invitée en 2018/2019 ²²		
	Vaccinés	Invités	Taux de couverture
Ariège	1 417	4 311	32,9%
Aude	3 421	10 593	32,3%
Aveyron	2 357	6 487	36,3%
Gard	6 901	20 746	33,3%
Haute Garonne	11 482	34 454	33,3%
Gers	1 612	4 472	36,0%
Hérault	10 846	31 860	34,0%
Lot	1 333	3 966	33,6%
Lozère	730	1 796	40,6%
Hautes-Pyrénées	2 163	6 260	34,6%
Pyrénées-Orientales	4 271	14 347	29,8%
Tarn	3 680	10 715	34,3%
Tarn-et-Garonne	2 356	6 703	35,1%
TOTAL France entière	677 270	2 041 033	33,2%

²⁰ « Connaissances et idées reçues à propos de la grippe », enquête menée par l'institut BVA pour l'Assurance Maladie, par Internet, du 17 au 24 septembre 2018, auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, composé de 2 000 personnes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne référente du ménage et région.

²¹ BEH n°28, 23/10/2019, Santé Publique France. Consultable ici : <https://www.santepubliquefrance.fr/revues/beh/bulletin-epidemiologiquehebdomadaire>.

²² Source : DCIR, Régime Général hors SLM (hors MGP, CAMIEG, y compris Banque de France, données ESOPE pour la population invitée population ALD invitée en 2019/2020).

Suivi de la vaccination grippe ALD et extension lors de la campagne 2019-2020 en Occitanie



Source : CANAM - Population – ensemble des personnes invitées âgées de plus de 65 ans (top vag) au 29/02/2020

3 UNE COUVERTURE VACCINALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN ÉTABLISSEMENT ENCORE FAIBLE MAIS EN AUGMENTATION DEPUIS 10 ANS

Pour se protéger, protéger leur patientèle et limiter la propagation des virus grippaux, la vaccination des professionnels de santé en contact avec les personnes à risque de grippe grave reste essentielle pour éviter la transmission de la maladie, en particulier dans les établissements de santé.

Le vaccin des professionnels de santé libéraux (médecin généraliste, pédiatre, gynécologue, sage-femme, infirmier, pharmacien, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue et chirurgien-dentiste) est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

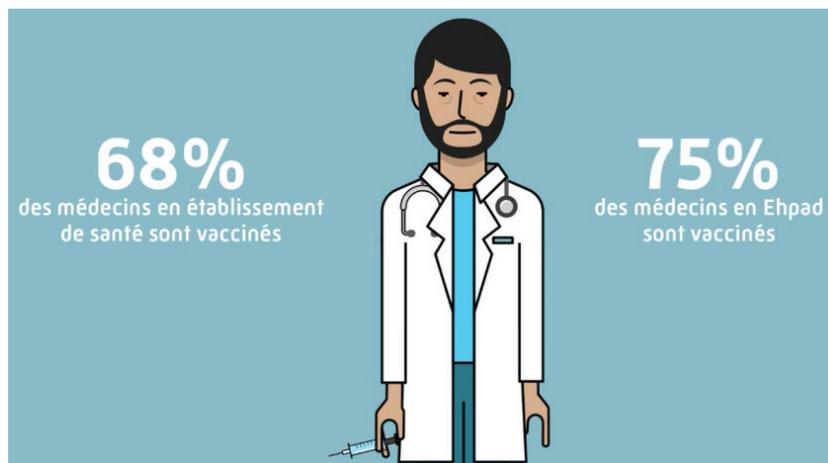
VOIR AVEC ARS

RETOUR SUR L'ENQUÊTE DE COUVERTURE VACCINALE ANTIGRIPPALE AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Santé publique France a mené, de mai à juillet 2019, en collaboration avec le CPias Nouvelle Aquitaine, des enquêtes de couverture vaccinale antigrippale auprès des professionnels de santé en établissement de santé et en Ehpad ²³.

La couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé en établissement de santé pour la saison 2018-2019 est estimée à 35 %. Cette couverture varie selon la profession : médecin : 68 %, sage-femme : 50 %, infirmier(e) : 36 %, aide-soignant(e) : 21 %.

La comparaison avec des données de l'étude de couverture vaccinale en établissement de santé menée en 2009 ²⁴ en France métropolitaine montre une évolution contrastée en fonction du type de professionnels avec une tendance à l'augmentation pour les médecins (55 % en 2009), pour les sages-femmes (23 %) et pour les infirmier(e)s (24 %), mais une stabilité pour les aide-soignant(e)s (19 %).



²³ "L'enquête dans les établissements de santé a concerné 167 établissements et 8 594 professionnels de santé. L'enquête auprès des Ehpad a porté sur 558 établissements.

²⁴ Guthmann JP et collaborateurs. Couverture vaccinale des soignants travaillant dans les établissements de soins de France. Résultats de l'enquête nationale Vaxisoin, 2009. Bull Epidemiol Hebd 2011; 35-36 :371-6. <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/documents/article/couverture-vaccinale-des-soignants-travaillant-dans-les-etablissements-de-soins-de-france.-resultats-de-l-enquete-nationale-vaxisoin-2009>

La couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé en établissement de santé, en synthèse :



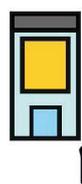
est estimée
à **35 %**
pour la saison
2018-2019

PROFESSION	2009	SAISON 2018 -2019	DIFFÉRENCE
médecin	55 %	68 %	+ 13 points
sage-femme	23 %	50 %	+ 27 points
infirmier(e)	24 %	36 %	+ 12 points
aide-soignant(e)	19 %	21 %	+ 2 points

En Ehpad, la couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé pour la saison 2018-2019 est estimée à 32 %. Comme pour l'étude réalisée dans les établissements de santé, la couverture varie notamment en fonction de la profession : médecin : 76 %, infirmier(e) : 43 %, aide-soignant(e) : 27 % et autres-paramédicaux : 34 %.

La comparaison avec les données de l'étude de couverture vaccinale des professionnels de santé travaillant en Ehpad menée en 2009²⁵ en France métropolitaine montre une hausse pour les médecins (60 % en 2009), une relative stabilité pour les infirmières (45 %) et une baisse pour les aides-soignants(e)s (34 %).

La couverture vaccinale antigrippale des professionnels de santé en Ehpad, en synthèse :



est estimée
à **32 %**
pour la saison
2018-2019

PROFESSION	2009	SAISON 2018 -2019	DIFFÉRENCE
médecin	60 %	76 %	+ 16 points
infirmier(e)	45 %	43 %	- 2 points
aide-soignant(e)	34 %	27 %	- 7 points
autres-paramédicaux	-	34 %	-

Par ailleurs, les premières analyses de ces enquêtes montrent que certaines mesures mises en place au sein des services, des établissements et des Ehpad, destinées à promouvoir la vaccination ou à faciliter la disponibilité du vaccin, sont susceptibles d'améliorer les couvertures vaccinales antigrippales. Dans les établissements où ces différentes mesures ont été associées, la couverture vaccinale dépasse 50 %.

Pour accéder à l'ensemble des données

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination/documents/bulletin-national/bulletin-de-sante-publique-vaccination.-octobre-2019>

²⁵ Vaux S et collaborateurs. Influenza vaccination coverage of healthcare workers and residents and their determinants in nursing homes in France, a nationwide survey. *BMC Public Health* 2010; 10: 159. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/20338028>

CONTACTS PRESSE

Assurance Maladie de l'Hérault

David Lopez

communication.cpam-herault@assurance-maladie.fr

04 99 52 56 62 – 07 78 84 47 05

ARS Occitanie

Vincent Drochon

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 57 – 06 31 55 11 77